



27/01/2016

TIEMTORE  
Sylvestre N.  
& KABORE  
Moïse

**RAPPORT DE L'ATELIER D'ELABORATION  
D'UNE STRATEGIE DE SUIVI, DE CONTROLE  
ET DE MATRICE D'INDICATEURS DE LA LOI  
012-2014/AN DU 22/04/2014.**

Supprimé: TIEMTORE Sylvestre N. & KABORE Moïse

## 1 Contexte, justification, objectifs et résultats et méthodologie de l'atelier

### 1.1 Contexte et justification

Les partenaires de Christian Aid que sont l'ODE, ATAD et le Réseau MARP-Burkina exécutent un programme de plaidoyer dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes au Burkina Faso. Ce programme dans sa première année avait pour objectif global de veiller à l'inscription de la réduction des risques de catastrophe comme une priorité nationale et locale d'ici à 2014. Depuis le 22/04/2014, l'Assemblée Nationale du Burkina Faso a, en effet, adopté la loi 012-2014/AN portant « *loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes* ».

Pour les activités de L'AN 2, les acteurs entendent mettre l'accent sur le plaidoyer pour la mise en application effective de cette loi. Pour ce faire, il est indispensable pour les membres du réseau d'avoir une meilleure connaissance de la loi, d'avoir une bonne stratégie de contrôle et de suivi de l'application de la loi.

C'est à cet effet qu'il a été organisé un atelier d'élaboration d'une stratégie de suivi et de contrôle et d'une matrice d'indicateurs de suivi de la loi 012-2014/An du 22/04/2014 les 18 et 19 février 2015. Le présent rapport, rappelle les objectifs et résultats poursuivis au cours de cet atelier ainsi que la matrice de suivi qui en est découlée.

### 1.2 Objectifs de l'atelier et résultats attendus

L'objectif global de l'atelier était la mise en place d'outils permettant de suivre la loi et de faire un plaidoyer le cas échéant en vue de sa mise en œuvre effective. De façon spécifique, il s'agit de :

- L'élaboration d'un cadre global de suivi et de contrôle ;
- De l'élaboration d'une matrice d'indicateurs ;
- L'identification des actions à mettre en œuvre dans le cadre du contrôle et du suivi.

Le rôle du pool de facilitateurs a cet atelier a été de susciter et d'encadrer les propositions des acteurs afin qu'elles répondent au besoin du contrôle et du suivi de la loi tout en tenant compte de leurs orientations stratégiques, des actions qui sont dans leurs attributions et leur capacité de collecte et d'analyse.

Les résultats attendus étaient donc :

**Produit 1: les acteurs ont** produit une stratégie de suivi et de contrôle de l'application de la loi 012-2014/An du 22/04/2014 portant loi d'orientation en matière de prévention et de gestion des risques, crise humanitaires et catastrophes.

**Produit 2 :** les acteurs ont élaboré des outils de contrôle citoyen de cette loi, à savoir, une matrice d'indicateurs.

### 1.3 L'approche méthodologique

Comme techniques, les facilitateurs ont dans un premier temps fait trois exposés suivis de débats, ensuite combiné la technique du brainstorming avec les travaux de groupes afin d'amener les acteurs à identifier par eux – mêmes les objectifs de suivi de la loi à suivre, les outils pour faire ce suivi et la méthodologie de collecte de l'information, la période de collecte des données, l'évaluation des coûts et les responsables de la mise en œuvre des activités pour renseigner les indicateurs.

Pour cela, le pool de facilitateurs a suivi une démarche en trois étapes:

#### 1.3.1 Etape 1:Clarification et consolidation conceptuelles.

- (i) **Un exposé de la loi en guise d'actualisation** : une présentation power point a été faite pour faire un point rapide sur la loi ainsi que les outils que la loi propose. Cette présentation a en outre permis aux participants de connaître le processus d'élaboration des politiques publiques, la source des politiques, leurs différentes étapes d'élaborations ainsi que les modèles de suivi et de contrôle citoyen d'une politique publique. Elle a donc permis une immersion dans l'importance du suivi d'une politique en générale et surtout l'identification des points critiques. L'objectif visé à travers cette présentation était de montrer aux participants les orientations possibles du contrôle et du suivi-citoyen de l'action publique;
- (ii) **La deuxième présentation s'est focalisée la gouvernance de la sécurité alimentaire au Burkina Faso** : Avant l'adoption de la loi et sa mise en œuvre effective, il existait un mécanisme de prévention et de gestion des crises et catastrophes au Burkina Faso. Il s'est agi dans cette présentation de montrer ce mécanisme tel qu'il fonctionne, ses forces et ses faiblesses afin que les participants comprennent toute la portée de la nouvelle loi pour mieux ajuster leur dispositif de suivi.
- (iii) **La troisième présentation a mis l'accent sur le système de suivi-évaluation** : Elle a présenté les outils et les critères de choix aussi bien des objectifs spécifiques (point important pour un suivi) ainsi que les indicateurs et toutes les autres informations qui sont nécessaires pour mettre en place un système de suivi-évaluation. L'objectif de cette dernière présentation était de mettre tous les participants au même niveau d'information afin que les propositions soient bien encadrer et répondent à l'objectif d'élaboration d'un outil efficace de suivi et de contrôle de la mise en place des indicateurs.

### 1.3.2 Etape 2 : Internalisation et mise en application de la base théorique.

A partir d'exercices bien ciblés et des mises en communs suivant des objectifs spécifiques, les acteurs appuyés par les facilitateurs ont alors :

- (i) Définis les objectifs qui seront poursuivis ;
- (ii) Co- élaborer la matrice des indicateurs ainsi que les instruments de suivi ;
- (iii) Co- définis les options du suivi et du contrôle qui sont présentés dans ce rapport comme principaux résultats.

### 1.3.3 Etape 3 : Production du rapport de l'atelier et finalisation des outils.

C'est ce qui est l'objet du présent rapport.

## 2 Les principaux résultats de l'atelier

A l'issue de l'atelier, quatre (4) principaux résultats ont été obtenus :

- Le positionnement du réseau ;
- Les objectifs et la matrice des indicateurs ;
- Le dispositif de suivi-évaluation ;
- L'évaluation des activités entrant aussi bien dans le suivi-évaluation que dans l'accompagnement à la mise en œuvre de la loi

### 2.1 Positionnement des acteurs comme acteurs de suivi mais moins de contrôle

Ayant contribué à l'adoption de la loi, le réseau veut suivre la mise en œuvre de la loi afin de mener des actions de plaidoyer s'il trouve que la mise en œuvre n'est pas conforme au dispositif prévu par la loi ou que certaines actions ne s'inscrivent pas dans l'esprit de la loi. Toutefois, le réseau, même s'il entend jeter régulièrement et de façon systématique un regard citoyen sur les actions menées par le gouvernement ne veut pas rester dans cette seule posture : il veut aussi contribuer à la mise en œuvre en menant certaines activités qui entrent dans cette optique. Il y a donc une double implication du réseau :

- Le suivi-évaluation citoyen qui veut que le réseau suive et évalue les actions et activités rentrant dans la mise en œuvre de la loi afin de s'assurer que ces actions sont conformes à l'esprit et au dispositif de la loi, mais aussi ;
- La contribution à la mise en œuvre de la loi en jouant sa partition d'acteur d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans cette posture bicéphale, le réseau ne peut pas imputer la non atteinte ou la non- réalisation de certaines activités ou actions au gouvernement et cela doit être clairement signifié dès à présent : il s'agit des activités ou des actions où le réseau est impliqué en tant que partenaire direct ou indirect de mise en œuvre. Dans ce cas-là, le réseau et le gouvernement sont co-responsables des résultats même si les responsabilités ou les degrés de responsabilités peuvent être dissociées dans certains cas dans les rapports d'évaluation. C'est en cela que les indicateurs

dans la matrice prennent en compte les actions et du réseau et du gouvernement pour certains d'entre eux alors que d'autres sont essentiellement focalisés sur les actions du gouvernement en tant que seul responsable des résultats. Les analyses qui suivent se basent sur ce positionnement unanimement exprimé par les participants à l'atelier d'élaboration de la matrice des indicateurs.

## 2.2 Les objectifs et la matrice des indicateurs

### 2.2.1 Les objectifs

L'objectif global des membres du réseau est de suivre et d'évaluer la mise en œuvre effective de la loi d'orientation en matière de Réduction de Risques et de Catastrophes afin de mettre en œuvre des actions de plaidoyer en cas de besoin.

Les objectifs spécifiques quant à eux ont été définis en tenant compte d'une part de l'esprit du dispositif de la loi et d'autre part des activités que mènent les membres du réseau dans le cadre de la prévention et la gestion des crises et catastrophes. Quatre (4) objectifs spécifiques ont ainsi été définis :

**OS1 : Susciter l'adoption des huit (08) décrets d'applications de la loi d'ici au 31/12/ 2016 :** cet objectif est lié au fait que jusqu'au moment où l'atelier se tenait, les décrets d'applications n'avaient pas encore été pris alors mêmes qu'ils ont été rédigés. Pourtant, une loi ne s'applique que s'il lui est adjoint les décrets d'application. Il est donc nécessaire et indispensable que les décrets d'applications soient pris afin que la loi soit opérationnelle si non le dispositif de suivi qui est mis en place devient caduc et sans effet...

**OS2 : Apprécier (mesurer) le degré d'appropriation de la loi par les communautés locales dans les zones d'interventions du réseau d'avril 2016 à Mars 2019 :** Une chose est de faire adoptée une loi, une autre est de la faire connaître. Ainsi des actions de vulgarisation de la loi sont mises en route depuis son adoption aussi bien par les autorités publiques que par les membres du réseau. Il est donc indispensable de suivre et d'évaluer chaque année le niveau d'appropriation de la loi avec comme objectif d'un niveau d'appropriation satisfaisant (au moins 50%) d'ici à Mars 2019.

**OS3 : Evaluer annuellement le niveau de respect des dispositions de la loi relatives aux zones inondables et aux plans communaux de sauvegarde dans les zones d'interventions du réseau d'avril 2016 à Mars 2019 :** La loi interdit l'utilisation des zones inondables et prévoit le relogement des personnes déjà installées dans des zones inondables. En outre il fait obligation dans la loi aux communes de disposer dans leurs plans communaux de zones de sauvegarde. Il s'agit pour le réseau de suivre et d'évaluer le respect de ses dispositions qui sont essentielles pour prévenir efficacement la survenue de catastrophes en cas d'inondation et si l'inondation intervenait néanmoins, que les communes disposent d'endroits connus à l'avance où réinstaller les personnes sinistrées.

**OS4 : Evaluer l'opérationnalisation des instruments et du dispositif de prévention des risques, crises alimentaires et catastrophes d'avril 2016 à Mars 2019 :** plusieurs **instruments** et dispositifs sont prévues dans la loi. Entre autres dispositif, c'est le fonds de prévention et de gestion des crises. Il s'agit pour le réseau d'évaluer l'existence mais surtout l'opérationnalité de ce fonds.

La matrice des indicateurs prévoit pour chaque objectif, des indicateurs (au moins 1 par objectif) pour suivre la réalisation de l'objectif visé. Ces indicateurs sont soit quantitatif soit qualitatif comme par exemple *le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires*.

## 2.2.2 De la matrice des indicateurs

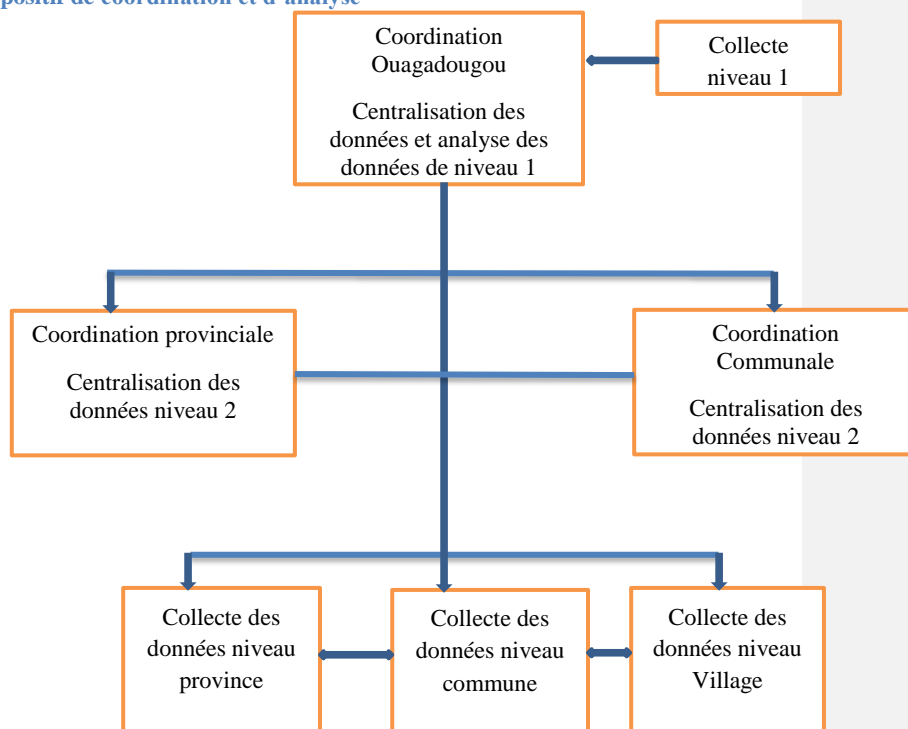
Indicateurs												
Objectifs	Libellé de l'indicateur	Unité de mesure	Date	Valeur réf	Valeur Cible	Périodicité	Echelle de réalisation	Activités	Méthode/Outils de collecte	Source de vérification	Coûts En milliers	Personnes ou structures responsables
<b>OS1 :</b> Susciter l'adoption des huit (08) décrets d'application de la loi d'ici au 31/12/ 2016	Nombre de décret adoptés d'ici à décembre 2016	Nombre	mars-16	0	8	Trimestrielle	Nationale	Audience au MASSN; Susciter un article de presse ; Atelier d'actualisation des textes; Conférence de presse.	Consultations	Journal officiel du Faso	4 750	R-MARP
<b>OS2 :</b> Apprécier (mesurer) le degré d'appropriation de la loi par les communautés locales dans les zones d'interventions du réseau d'avril 2016 à Mars 2019	proportion des membres des communautés des zones d'intervention des partenaires du réseau ayant une connaissance moyenne sur la loi d'avril 2016 à Mars 2019	%	mars-16	à déterminer	au moins 50%	Annuelle	communale	Collecte et traitement de données (situation de référence et annuelle ensuite) ; Formation et sensibilisation sur la loi; organisation d'émission; éditions et diffusion de la loi;	Atelier; sessions de formation; médiatique; grille d'appréciation du niveau	rapport de suivi ; plan annuel de développement	3 050	R-MARP
les communautés locales dans les zones d'interventions du réseau d'avril 2016 à Mars 2019	Proportion de commune ou de région ayant pris en compte les actions de RRC dans les PCD/PRD ou plan annuel d'avril 2016 à Mars 2019	%	mars-16	à déterminer	60%	Annuelle	communale	Collecte et traitement de données pour établir la situation de référence et les évolutions annuelles ; Formation et sensibilisation sur la loi; Organisation d'émissions - radios; Editions et diffusion de la loi; Appui technique aux communes pour l'élaboration des plans locaux de	Outils de collecte Consultation	rapport de suivi ; plan annuel de développement	32 800	R-MARP

								prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes					
	le pourcentage des associations de la zone d'intervention du réseau qui intègrent le volet RRC dans leur planification d'avril 2016 à Mars 2019	%	déc-16	0	25% 2017. 50% 2018. 75% 2019	Annuelle	provinciale	Collecte et traitement de données (situation de référence et annuelle ensuite) Organiser des ateliers d'informations et d'échanges sur la loi	méthode participative Thème de communication	rapports et les plans d'actions	16 800		ATAD ;ODE; R-MARP
<b>OS3</b> : Evaluer annuellement le niveau de respect des dispositions de la loi relatives aux zones inondables et aux plans communaux de sauvegarde dans les zones d'interventions du réseau d'avril 2016 à Mars 2019	pourcentage de communes dans les zones d'intervention du réseau qui disposent de plans communaux de sauvegarde d'avril 2016 à Mars 2019	%	mars-16	à déterminer	100%	Annuelle	Communale et kadiogo	Collecte et traitement de données (situation de référence et annuelle ensuite)	Outils de collecte Consultation	PCD/RRC	8 000		R-MARP
	La proportion des zones inondables habitées dans la zone d'intervention du réseau d'avril 2016 à Mars 2019.	%	mars-16	à déterminer	50%	Annuelle	Communale et kadiogo	Collecte et traitement de données (situation de référence et annuelle ensuite) des zones inondables habitées ou loties; Conférence de presse annuelle après chaque rapport sur la situation des zones inondables habitées ou loties	Outils de collecte, Consultation; media;	Rapports, articles publiés, déclaration	16 000		R-MARP
	Régularité de la mise à jour de la cartographie des zones inondables dans la zone d'intervention du réseau d'avril 2016 à Mars 2019.	Fréquence	mars-16	à déterminer	2	Annuelle	Communale et kadiogo	Collecte et traitement de données (situation de référence et annuelle)  Audience avec les maires des communes; Appui des communes pour la réalisation de la cartographie des zones inondables	rencontres, consultation	Rapport cartographie	A déterminer		



<b>OS4 : Evaluer l'opérationnalisation des instruments et du dispositif de prévention des risques, crises alimentaires et catastrophes d'avril 2016 à Mars 2019</b>	Existence et fonctionnalité des plans locaux de PGRCHC dans la zone d'intervention du réseau d'avril 2017 à Mars 2019	nombre	mars-17	0	Tous les instruments	mi-parcours et final	communale	Collecte et traitement de données (situation de référence et annuelle ensuite évaluation à mi-parcours atelier de restitution	Outil de collecte	Rapport	8500	ATAD ;ODE; R-MARP
	Proportion d'acteurs de la zone d'intervention du Réseau satisfaits des interventions de l'Etat dans la prévention et la gestion des catastrophes d'avril 2016 à Mars 2019.	%	mars-17	0	70%	mi-parcours et final	communale	Collecte et traitement de données (situation de référence et annuelle ensuite évaluation à mi-parcours atelier de restitution	Outil de collecte	Rapport	14500	ATAD ;ODE; R-MARP
	Existence d'un fonds national pour la prévention et la gestion des catastrophes facilement mobilisable d'avril 2016 à Mars 2019.	montant disponible	mars-16	à déterminer	un fonds	Annuelle	nationale	Audience avec le MASSN, CONASUR Collecte d'informations sur l'utilisation du fonds	Rencontres	le MASSN,	PM	R MARP
	Niveau de satisfaction des populations des interventions de l'Etat dans la prévention et la gestion des catastrophes d'avril 2016 à Mars 2019.	Niveau de satisfaction		Peu satisfait	Moyennement satisfait	Mi-parcours et finale	Communale et Kadiogo	Enquête de satisfaction des bénéficiaires des interventions de l'Etat sur les préventions et la gestion des catastrophes dans la zone d'intervention du réseau	Enquête	Rapports d'enquête de satisfaction		16000

### 2.3 Du dispositif de coordination et d'analyse



- **Le niveau d'analyse 1** : Est le dernier niveau, c'est-à-dire l'analyse finale pour le rapport du réseau
- **Le niveau 2** : Centralise les données qui doivent être transférées au niveau de Ouagadougou. Toutefois, pour les analyses qui n'ont de sens que pour la zone, il vaut mieux les faire à ce niveau et envoyé le rapport au niveau central avec les données brutes pour vérification et validation. Des actions de plaidoyer peuvent alors être menées au niveau local
- **Collecte des données** : des acteurs/agents doivent être responsabilisés pour la collecte à tous les niveaux. Toutefois, il faut une forte implication des bénéficiaires dans la collecte des données, une fois formés, les populations peuvent être de grands atouts pour la collecte à moindre coûts.

## 2.4 Des actions d'accompagnement et les actions de suivi citoyen

Les activités sont surtout, pour ce qui concerne l'accompagnement liées aux objectifs d'appropriation et de traduction de la prise en compte de la loi au niveau communal. Par contre les activités de suivi et d'évaluation sont surtout liées à la collecte de données, à leur analyse et à la diffusion des informations par des canaux appropriés en vue de susciter des « changements favorables » au niveau de l'autorité le cas échéant.

### 2.4.1 Actions d'accompagnement

- Formation et sensibilisation sur la loi;
- Appui technique pour l'élaboration des plans locaux de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes ;
- Appui des communes pour la réalisation de la cartographie des zones inondables.

### 2.4.2 Actions de suivi

1. Création d'une base de données ;
2. Conception d'outil précis par indicateur ;
3. Collecte et traitement de données (situation de référence si besoin en est et production périodique ensuite).

### 2.4.3 Action de diffusion de communication

- Audience au MASSN; Susciter un article de presse ; atelier actualisation des textes; Conférence de presse ;
- Conférence de presse annuelle après chaque rapport sur la situation des zones inondables habitées ou loties ;
- atelier de restitution d'informations et/ou d'échanges sur la loi ;
- organisation d'émission; éditions et diffusion de la loi.

## 2.5 Evaluation du dispositif

Elle va plutôt concerner :

- La mise en place effectivité d'instruments du dispositif par la société civile ;
- La mesure de leur fonctionnalité ;
- La mesure de la satisfaction des bénéficiaires.

## Agenda :

Jour 1.

HORAIRE	ACTIVITES	REONSABLE
8H30 – 9H00	Accueil et installation des participants	Réseau
9H00 – 9H15	Mot de bienvenue du Réseau	Réseau
9H15 – 9H30	Rappel du contexte et des résultats attendu de l'atelier	Consultant
9H30 -10H00	Présentation de l'agenda et de la démarche méthodologique de l'atelier	Consultant
10H00 -10H30	Pause – Café	Réseau
10H30 – 11H00	Bref exposé de la loi	Consultant
11H00 – 11H30	Rappel sur les fondamentaux de l'analyse et le suivi des politiques publiques	Consultant
11H30 – 12H30	Immersion sur les indicateurs : concept- types- modes de suivi/contrôle	Consultant
12H30 – 13 H30	Echanges sur les trois présentations	Consultants et participants
13H30 – 14H30	Pause – Déjeuner	Réseau
14H30 – 16H30	Travaux de groupe N°1 : identification des objectifs spécifiques et la formulation des indicateurs	Consultants et participants
16H30 -	Fin des travaux du jour 1	

Jour 2

HORAIRE	ACTIVITES	REONSABLE
9H00 – 10H30	Mise en commun des travaux de group : ébauche de la matrice des indicateurs et de suivi	Consultants et participants
10H30 -11H00	Pause – Café	Réseau
11H00 – 13H00	Travaux de groupe N°2 : sur la formulation de la stratégie de suivi et de contrôle des indicateurs sur la loi : objectifs, instruments de mesures, périodicité, méthodologie de collecte (outils-sources d'information)	Consultant
13H00 – 14H00	Pause – Déjeuner	Réseau
14H30 – 16H30	Restitution et mise en commun des résultats du travail de groupe N°2	Consultants et participants
16H30 -	Clôture	Réseau